



Droit parental on autorité parentale

Par **boittes**, le **06/08/2009** à **19:58**

Bonjour,

Ma fille a aujourd'hui 8 ans et demi, elle porte mon nom mais a été reconnu 15 jours après sa naissance par son père biologique. Elle n'a jamais vu son père et ce dernier ne s'est pas manifesté. Par contre elle voit ses grands-parents paternels.

J'aimerais savoir qui jouit de l'exercice parental et que puis-je faire pour protéger mon enfant.